

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 215-2**

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

- 1.** Le présent règlement modifie le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*.
- 2.** L'article 1 est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

« Le présent règlement n'a pour effet d'imposer un mode de passation différent de ceux prévus par la loi à des contrats pour lesquels celle-ci n'exige pas la tenue d'appels d'offres lorsque les seuils légaux sont rencontrés, notamment les contrats de location ou d'acquisition d'immeuble, d'emphytéose ou de tout autre démembrement du droit de propriété. »
- 3.** L'article 10 est modifié par le remplacement de la mention « Annexe I » par la mention « Annexe II ».
- 4.** L'article 26 est modifié par le remplacement de la mention « , pour tous les contrats correspondant aux paragraphes d) ou e) de l'article 29 » par la mention « pour tous les contrats octroyés de gré à gré ».
- 5.** Le premier alinéa de l'article 29 est modifié par la suppression de la mention « ou d'un contrat en vertu des articles 31 et 32 du présent règlement ».
- 6.** Le paragraphe c) du premier alinéa de l'article 29 est modifié par le remplacement de la mention « devra être jointe au bon de commande » par « doit être obtenue ».
- 7.** Le paragraphe d) du premier alinéa de l'article 29 est modifié par le remplacement de la mention « moins de 50 000 \$ » par « le seuil d'appel d'offres public obligatoire », le remplacement du mot « devra » par « doit » et le remplacement du mot « pourra » par « peut ».
- 8.** Les paragraphes e) et f) du premier alinéa de l'article 29 sont abrogés.
- 9.** L'article 29 est modifié par l'insertion, après le paragraphe g) du premier alinéa, de l'alinéa et des paragraphes suivants :

« Nonobstant ce qui précède, est permise, avec accord du conseil et moyennant la présentation de motifs valables, l'attribution d'un contrat d'une valeur inférieure au seuil d'appel d'offres public obligatoire sans recherche de prix par le directeur général dans les cas suivants :

  - a) les cas prévus à l'article 938 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);
  - b) tout motif de saine administration;
  - c) en cas de circonstance exceptionnelle. »
- 10.** L'article 31 est abrogé.

**11.** Les deux alinéas de l'article 32 sont remplacés par les alinéas suivants :

« Sous réserve du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels (RLRQ, chapitre C-19, r. 2), tout contrat pour la fourniture de services professionnels doit être adjugé suivant les prescriptions de l'article 29 du présent règlement.

Nonobstant l'alinéa précédent, l'attribution d'un contrat pour la fourniture de services qui, en vertu d'une loi ou d'un règlement, ne peuvent être rendus que par un avocat ou un notaire et qui sont nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, sans recherche de prix est permise. L'adjudication d'un tel contrat se fait sur autorisation du conseil. »

**12.** L'article 34 est modifié par l'insertion de la mention « ou à un fournisseur d'un bien ou service durable faisant l'objet d'une certification durable reconnue par le gouvernement du Québec ou du Canada » après la mention « à un fournisseur local », par le retrait des mots « par un fournisseur de l'extérieur » et par le remplacement de la mention « 2 500 \$ » par « 5 000 \$ ».

**13.** L'annexe IV est remplacée par la suivante :

## ANNEXE IV

### Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation

Contrat numéro AP : \_\_\_\_\_

Besoins
<p><b>Type de contrat :</b> <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement de bien            Nombre de bien indiqué au devis est-il <input type="checkbox"/> fixe ou <input type="checkbox"/> approximatif  <input type="checkbox"/> Contrat de services  <input type="checkbox"/> Contrat de services professionnels (architecte, ingénieur, notaire ou avocat)  <input type="checkbox"/> Regroupement d'organismes municipaux  <input type="checkbox"/> le contrat sera donné et payé par la MRC            Si ce n'est pas le cas, expliquez : <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></p> <p><b>Objet du contrat :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></p> <p><b>Durée du contrat :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></p> <p><b>Option désirée :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u>            (exemple : option en termes de durée ou encore option d'acquisition supplémentaire)</p> <p><b>Besoins ou objectifs particuliers :</b> <input type="checkbox"/> Économie <input type="checkbox"/> Biens durables <input type="checkbox"/> Qualité des biens/services <input type="checkbox"/> Expertise <input type="checkbox"/> Service après-vente  <input type="checkbox"/> Norme ISO <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u>  <input type="checkbox"/> Exigences spécifiques en termes de garanties/assurances resp. civiles ou prof.            Expliquez : <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u>  <input type="checkbox"/> Autre : <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></p> <p><b>Date de lancement de la recherche de prix ou d'appel d'offres :</b> <u>2020- -</u>  <b>Délai minimal de réception des offres :</b> <u>Choisissez un élément.</u>  <b>Date limite de réception des offres :</b> <u>2020- -</u> <b>Heure :</b> <u>13 h 30</u>  <b>Date d'octroi du contrat :</b> <u>2020- -</u>  <b>Date de début :</b> <u>2020- -</u> <b>Date de fin :</b> <u>2020- -</u></p>
Valeur estimée incluant les taxes (TPS 5 % + TVQ 9,975 %)
<p><b>Estimation :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u> \$  <b>Estimation incluant l'option :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u>\$  <b>Les valeurs ont été estimées par :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u>  <b>Elles ont été estimées de la façon suivante ou en vertu de :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></p>
Mode d'octroi du contrat
<p><input type="checkbox"/> Contrat de gré à gré  <input type="checkbox"/> Contrat de gré à gré avec recherche auprès de 2 fournisseurs  <input type="checkbox"/> Contrat de gré à gré avec recherche et confirmation auprès de 2 fournisseurs  <input type="checkbox"/> Appel d'offres sur invitation  <input type="checkbox"/> à deux enveloppes (qualité) Facteur variable de 0 à 50* fixé à :            En cas d'égalité : <input type="checkbox"/> prix le bas plus sera retenu <input type="checkbox"/> la soumission de la meilleure qualité sera retenue</p> <p style="text-align: center;">* <math display="block">\frac{(\text{note intérimaire} + \text{facteur variant de 0 à 50}) \times 10\,000}{\text{Prix}}</math></p> <p style="text-align: center;">Plus le facteur s'approche de 50, plus on accorde d'importance au prix versus la qualité.            Le facteur de 0 suppose que vous accordez autant d'importance à la qualité qu'au prix.</p> <p><b>Liste des entreprises connues dans la MRC (noms et coordonnées) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></li> <li>• <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></li> <li>• <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></li> <li>• <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u></li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Appel d'offres public  <input type="checkbox"/> à deux enveloppes (qualité) Facteur variable de 0 à 50* fixé à :            En cas d'égalité : <input type="checkbox"/> prix le plus bas sera retenu <input type="checkbox"/> la soumission de la meilleure qualité sera retenue</p>
Signature de la personne responsable
<p><b>Nom :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u> <b>Titre :</b> <u>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</u>            Signature : _____ Date : <u>2020- -</u></p>

**14.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy  
Préfet

\_\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_  
Sylvain Berthiaume  
Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE certifiée conforme  
À Verchères, le 17 septembre 2020

\_\_\_\_\_  
Sylvain Berthiaume  
Directeur général et secrétaire-trésorier